

# RFC 9920 : RFC Editor Model (Version 3)

Stéphane Bortzmeyer  
<[stephane+blog@bortzmeyer.org](mailto:stephane+blog@bortzmeyer.org)>

Première rédaction de cet article le 12 février 2026

Date de publication du RFC : Février 2026

<https://www.bortzmeyer.org/9920.html>

---

Vous aviez toujours voulu savoir qui s'occupait de publier les RFC et qu'est-ce que ce mystérieux « *“RFC Editor”* » ? Ce nouveau RFC décrit ce rôle et la façon dont il doit accomplir sa tâche. Il s'agit d'une légère mise à jour du RFC 9280<sup>1</sup>, sans changement de version. (Parmi les nouveautés, la définition de la notion d'utilisatrice des RFC, avant, on ne parlait que des auteurices.)

Les RFC sont un ensemble de documents techniques au sujet de l'Internet, qui comprend notamment, mais pas uniquement, les normes TCP/IP. Les RFC sont librement accessibles en ligne <<https://www.rfc-editor.org/>> et sont publiés depuis 1969 (cf. RFC 8700).

Il y a très longtemps, quand les dinosaures étaient petits, le rôle de *“RFC Editor”* s'incarnait bien dans une personne unique, Jon Postel. Aujourd'hui, c'est plus complexe et il n'y a plus, depuis la version 2 du modèle (qui était dans le RFC 8728), de *“RFC Editor”* unique <<https://www.rfc-editor.org/about/>>. Ce rôle est désormais réparti en deux tâches principales, définir la politique, et la mettre en œuvre. La première tâche est du ressort du RSWG (*“RFC Series Working Group”* <<https://datatracker.ietf.org/edwg/rswg/about/>>), pour discuter et proposer (tout le monde, et son chat, peut y participer), puis du RSAB (*“RFC Series Approval Board”* <<https://datatracker.ietf.org/edappr/rsab/about/>>), pour décider (ce comité est plus fermé). La deuxième tâche, la mise en œuvre de la politique, est du ressort du *“RFC Production Center”*, typiquement une organisation privée sous contrat avec l'IETF LLC <<https://www.ietf.org/administration/>>, l'organisation administrative derrière l'IETF (RFC 8711). Ce sont donc tous ces groupes ensemble qui composent le « *“RFC Editor”* ». Tout ceci, et quelques autres points, étaient déjà dans le RFC 9280, notre nouveau RFC 9920 n'apporte que des changements de détail.

Les RFC sont publiés par cinq voies (*“streams”*) différentes, dont une, la voie IETF, sert pour les normes (mais tous les RFC ne sont pas des normes). Chaque voie a une organisation ou une personne

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc9280.txt>

responsable du contenu des RFC (pour la voie IETF, le responsable est... l'IETF), la fonction "*RFC Editor*" ne gère pas le contenu (ou seulement la forme, mais pas le fond des documents) mais la publication. Le RFC 8729, dans sa section 5.1, décrit les quatre voies classiques (IETF, IRTF, IAB et indépendante). En plus, le RFC 9280 avait introduit la voie éditoriale, dédiée aux évolutions des RFC (les RFC parlant des RFC...). C'est via cette voie que seront publiés les propositions issues du RSWG et approuvées par le RSAB. Un exemple est le récent RFC 9896, dont vous pouvez suivre l'historique <<https://datatracker.ietf.org/doc/rfc9896/>>.

Dans les deux tâches décrites plus haut (la définition de la politique, et sa mise en œuvre), je n'ai pas mentionné un acteur supplémentaire (comme s'il n'y en avait pas déjà assez!), le "*RFC Series Consulting Editor*", qui est un·e expert·e en édition, membre du RSAB.

Et donc, si vous avez des idées géniales pour améliorer les RFC, il faut faire comment pour qu'elles triomphent? Lisez la section 3 et notamment la 3.2.2 :

- Les propositions sont écrites (un "*Internet draft*") et diffusées au RSWG (rappelez-vous : il est ouvert, tout le monde peut y participer),
- Après un dernier appel dans le RSWG, puis plus large, s'il y a un consensus approximatif (RFC 2418),
- Les propositions atterrissent au RSAB, qui décidera (avec des votes "YES" ou "CONCERN", le second n'étant pas un "NO" mais une demande de discussion).

Chaque acteur est décrit ensuite plus en détail. Le RSWG <<https://datatracker.ietf.org/edwg/rswg/about/>> est le groupe le plus ouvert du lot, vous vous abonnez à sa liste de diffusion <<https://mailman3.rfc-editor.org/mailman3/lists/rswg.rfc-editor.org/>> et c'est parti, vous êtes membre. Et ceci que vous soyez déjà participant à l'IETF ou pas. Les développeur·ses qui mettent en œuvre les RFC, les auteurs de RFC, les auteurs de logiciels qui traitent les RFC, les gens qui citent les RFC dans leurs appels d'offres, tous ceux et toutes celles là sont les bienvenu·es. Les discussions sont publiques <<https://mailarchive.ietf.org/arch/browse/rswg/>>. Le RSWG peut aussi utiliser des outils en ligne comme MicrosoftHub (RFC 8874).

Le RSAB <<https://datatracker.ietf.org/edappr/rsab/about/>>, lui, est relativement fermé, aussi bien dans sa composition (les membres avec droit de vote sont un représentant de chaque voie plus le "*RFC Series Consulting Editor*", cf. section 5) que dans son travail (mais les minutes des réunions sont publiques <<https://datatracker.ietf.org/edappr/rsab/meetings/>>). Par contre, il n'est pas censé court-circuiter le RSWG : toutes les propositions doivent d'abord être discutées au RSWG.

Les "*boilerplates*", ces textes rigides présents au début de chaque RFC et expliquant le statut de celui-ci, décrits dans le RFC 7841, sont décidés par chaque voie puis approuvés par le RSAB, le "*RFC Production Center*" et l'"*IETF Trust*" <<https://trustee.ietf.org/>>.

Le RPC ("*RFC Production Center*") est décrit en section 4. C'est actuellement AMS <<https://www.ams1.com/>>. C'est ce RPC qui va écrire et maintenir le guide stylistique à respecter (RFC 7322 et documents en ligne <<https://www.rfc-editor.org/styleguide/>>), décider des formats acceptés (par exemple du profil restreint de SVG, cf. RFC 9896), et préciser les points que le RFC 7991 laissait libres. C'est aussi le RPC qui doit faire le travail de publication effectif :

- Attribuer les numéros des RFC (qui sera le numéro 10 000?),
- Relire et corriger les textes soumis, en respectant le sens technique,
- Garder trace de toutes les modifications faites (des « corrections » peuvent accidentellement changer le fond du texte),
- Assurer la communication avec les auteurs et avec des organisations comme l'IANA, quand le futur RFC leur donne un rôle, par exemple de créer un nouveau registre de paramètres <<https://www.iana.org/protocols>>, et archiver tous ces dialogues,
- Demander le cas échéant au RSCE et/ou au RSAB, et leur faire des suggestions, fondées sur son expérience de publication des RFC,

- Participer au RSWG,
- Rendre compte à la communauté des auteurs et lecteurs de RFC, d'une part, et à l'IETF LLC d'autre part,
- Mettre les RFC en ligne, veiller au serveur [www.rfc-editor.org](http://www.rfc-editor.org) qui les distribue, archiver les RFC (RFC 8153), annoncer les publications (le RPC est sur le fédivers, voyez par exemple cette annonce <<https://mastodon.online/@rfceditor/115985554599596158>>, et il y a bien sûr un flux de syndication sur le site Web),
- Maintenir le système d'errata <<https://www.rfc-editor.org/errata.php>> (« *Submit an issue* »),
- Et répondre aux demandes judiciaires car il y a parfois des procès impliquant un RFC.

Le RPC est choisi suite à un appel d'offres de l'IETF LLC <<https://www.ietf.org/administration/>>, qui est chargée d'écrire le cahier des charges détaillé et de sélectionner le vainqueur. L'argent vient du budget de l'IETF LLC <<https://www.ietf.org/administration/financial-statements/>>, qui paie le RPC. Actuellement, le RPC est AMS <<https://www.ams1.com/>>.

Et le RSCE (« *RFC Series Consulting Editor* ») ? La section 5 le décrit plus en détail. C'est une personne expérimentée dans les questions d'édition. Il ou elle doit guider le RPC sur les questions techniques liées à la publication (la section 4 du RFC 8729 donne une liste complète de ces questions). La RSCE actuelle, depuis 2022, est Alexis Rossi <<https://www.ietf.org/blog/rsce-appointment/>>, une des auteures de ce RFC.

Une des nouveautés du RFC 9280 était la voie éditoriale (« *Editorial Stream* »), la cinquième voie de création de RFC, consacrée aux RFC qui parlent des RFC. La section 6 de notre RFC la détaille. Cette voie est empruntée par les RFC discutés par le RSWG puis approuvés par le RSAB, comme ce RFC 9920 dont vous êtes en train de lire le résumé. Le status de ces RFC est forcément « Pour information » (« *informational* », cf. RFC 8729), mais ce sont bien des règles impératives pour les RFC qu'ils spécifient.

Et, pour finir, la section 7 de notre RFC liste les propriétés « historiques » des RFC qui, si elles n'ont pas forcément été mises par écrit, surtout au début, ont toujours été respectées et ne doivent pas être prises à la légère lors des propositions d'évolution :

- Libre disponibilité des documents, que tout le monde peut télécharger, lire, redistribuer. (Ce n'est pas évident, puisque des organisations fermées comme l'AFNOR ou l'ISO ne fournissent toujours pas d'accès libre à leur documents et, même si vous avez payé pour en avoir un, vous ne pouvez pas le redistribuer).
- Accessibilité (format texte d'abord, puis XML avec plusieurs formats de sortie, sans dépendance vis-à-vis de logiciels privateurs comme le font les organisations fermées,
- En anglais (notez que la licence permet de faire une traduction sans demander d'autorisation). Opinion personnelle : ce n'est évidemment pas génial mais il n'y pas d'alternative réaliste : traduire des documents normatifs en N autres langues est très coûteux (chaque virgule compte et, par exemple, un texte en français tend facilement à être plus directif que le texte en anglais).
- Diversité : tous les RFC ne sont pas des normes, il y a des informations, des discussions, de l'humour...
- Qualité des documents.
- Stabilité et longévité : le contenu sémantique des RFC n'est jamais modifié, et les formats sont choisis pour garantir qu'ils seront toujours lisibles dans des dizaines d'années (formats standards, acceptés par de nombreux logiciels). À part le cas particulier du RFC 20, le RFC le plus ancien et qui est toujours applicable est le RFC 768, qui a presque un demi-siècle. L'archivage à long terme est un point crucial des RFC, à la fois pour les RFC anciens mais toujours d'actualité, et aussi pour les historien·nes de l'informatique.

La section 1.1 de notre RFC résume les changements depuis le RFC 9280, qui avait spécifié la version 3 du modèle « *RFC Editor* ». On reste en version 3 et les changements sont peu importants :

- Précisions des responsabilités de développement des outils informatiques nécessaires. C'est au « *RFC Production Center* » de s'en occuper. Cela implique des choses comme les choix de formats ou bien les grammaires XML.

- Définition de la notion d'utilisateur des RFC ("*consumer of RFCs*", section 3.3), en se référant au RFC 3935, qui décrit la mission de l'IETF mais qui n'expliquait pas clairement cette notion. Les utilisateurs des RFC sont un ensemble plus large que celui des participants à l'IETF, et un RFC doit être utilisable par des gens qui ne connaissent rien à l'IETF.
- En cohérence avec le RFC 9720, on précise désormais qu'un RFC, une fois publié, peut être modifié (sa forme, mais pas son fond).

La section 9, quant à elle, raconte les changements qu'il y avait eu depuis la version 2 du modèle (la version 1 du modèle était dans le RFC 5620 en 2009 et la version 2 dans le RFC 6635 en 2012) :

- Éclatement de la fonction de "*RFC Editor*" en plusieurs acteurs (RSWG, RSAB, etc).
- Fusion des fonctions "*RFC Production Center*" et "*RFC Publisher*".
- Suppression du RSOC ("*RFC Series Oversight Committee*").
- Création de la voie éditoriale pour les RFC parlant des RFC.